

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 10 juillet (10/07/2014)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 juillet, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Mme Eliette DELMAS), Mme Christine HEMERY (représentée par Mme Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par M. Gilles BENECH), Mme Christine FANFELLE (représentée par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

**ETAIENT EXCUSES :**

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

**15 – 10 Juillet 2014**

**CENTRE DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (ALAE)  
FAMILLES – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**



Rapporteur : Mme GARRIGUES.

**Vu** la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Accueils de Loisirs sans hébergement » signée entre la C.A.F du Tarn et Garonne et la Mairie de Moissac ;

**Vu** l'article 3 de la convention : « Engagement du gestionnaire :

- Au regard du public visée par la présente convention

Le gestionnaire s'engage à offrir un service de qualité à tous, répondant aux besoins du public, en recherchant sa participation et en respectant les règles de confidentialité.

Le gestionnaire s'engage sur les éléments suivants :

- ..... Une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources..... »

Monsieur le Maire propose une nouvelle tarification des Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles (ALAE) pour l'année scolaire 2014 / 2015, comme suit :

1/ Pour la pause méridienne, le coût des activités ALAE est fixée à 0,20 € par séance. Ce coût sera facturé aux familles mensuellement.

2/ Pour les activités ALAE du soir (de 16h00 à 18h15)

- 6,00 € par période si l'enfant vient entre 1 et 10 séances
- 12,00 € par période si l'enfant vient entre 11 et 30 séances
- 15,00 € par période si l'enfant vient plus de 30 séances
- Les 3 périodes définies sont : de septembre aux vacances de Noël (54 jours)  
de janvier aux vacances de Pâques (47 jours)  
des vacances de Pâques aux vacances d'été (36 jours)

1 séance = présence de l'enfant sur le temps du soir **soit à partir de 16h00.**

**le conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
à 28 voix pour et 3 abstentions (Mme FANFELLE ; MM. BOUSQUET, VALLES)**

**APPROUVE** les tarifications ci-dessus, demandées aux familles à compter du 1<sup>ER</sup> Septembre 2014.

Pour copie conforme

Moissac le 15 Juillet 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :